

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 341

présenté par
M. Urvoas
-----**ARTICLE 3**

À la seconde phrase de l'alinéa 17, supprimer le mot :

« seuls ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.